



P.L.U.

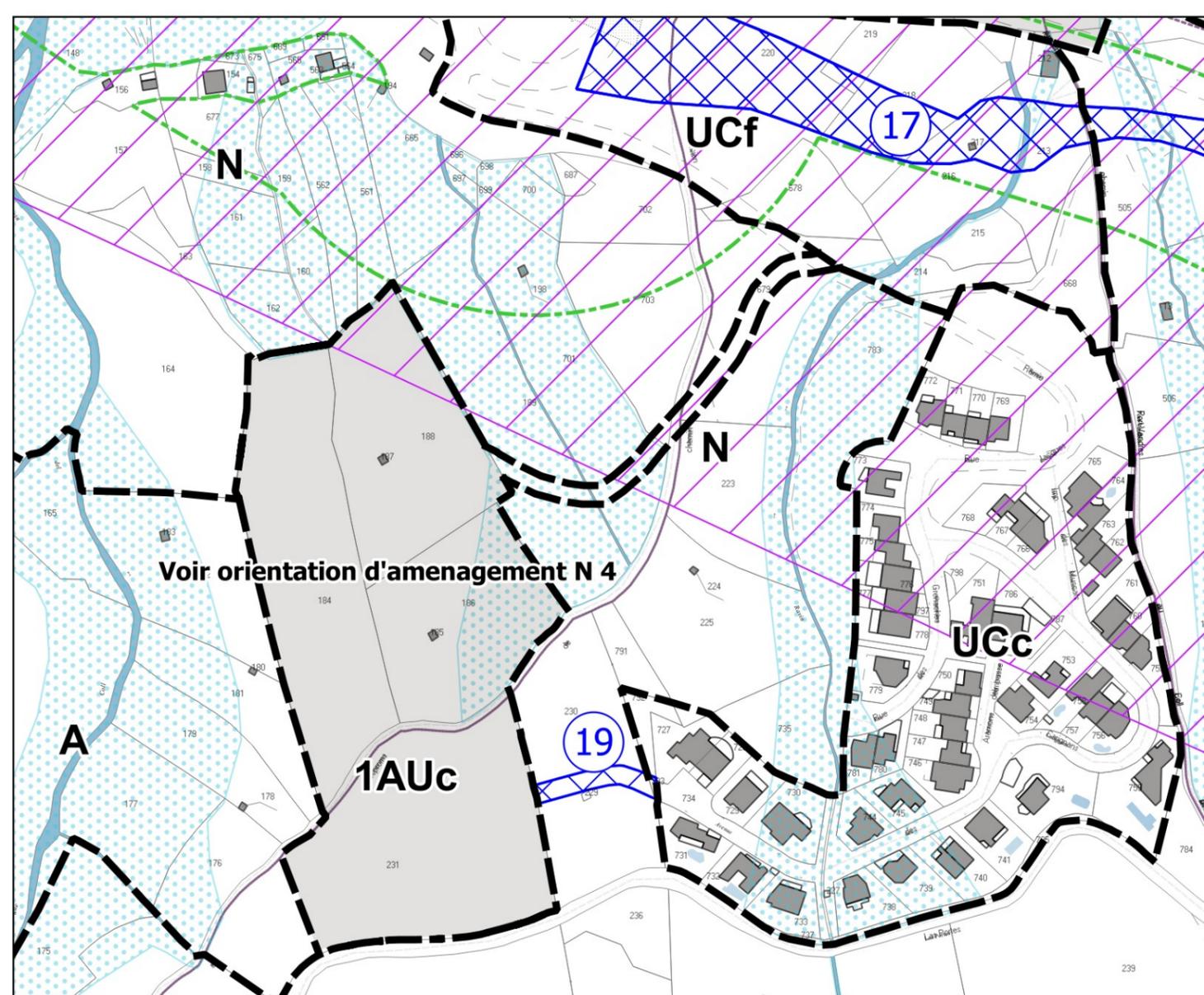
Document 4.3 b

REGLEMENT ZONAGE

Planche spécifique "révision allégée" n°2
(L.153-34 du CU)

PONT DE L'AMOUR

ECHELLE : 1 / 2 500



UE nom de zone et secteur

— limite de zone

 ER pour voiries et équipements

 ER pour cheminement piéton

 Espaces Boisés Classés

 Secteur d'intérêt paysager au sens du L.151-19

 Marge de recul (L.111-6°)

 Voie bruyante soumise à la réglementation sur le bruit

 Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation

PPRNP approuvé le 12/04/2001 - se reporter à l'annexe correspondante

 Risques mouvements de terrains

 Risques inondations et ravinements



P.L.U. approuvé le 25.09.2012	
Révision P.L.U.	Modification P.L.U.
Révision allégée N°1 : N°2 :	Modification simplifiée P.L.U. N°1 : 11.03.2015 N°2 : 16.05.2015 N°3 : 22.10.2015 N°4 : 17.03.2016 N°5 : 15.03.2017 N°6 : 12.04.2018 N°7 : 04.07.2019
Mise à jour P.L.U. N°1 :	Autre : DUP MEC : 15.05.2018